



DELIBERATION

Objet : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Le 21 septembre 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Muriel SPADA, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Cheryl-Anne GAUTHIER, Marie MONTET, Niyazi KARA, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Eric LAGER, Elena BALLANDRAS, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Charles RICHARD.

Procurations : Monsieur Ludovic MAGALHAES à Pierre-Julien MARRET, Madame Véronique BLOMME à Monsieur Ludovic CEYTE.

Absente : Madame Isabelle BOIS.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par lettre du 15 juillet 2026, reçue en mairie le 20 juillet dernier, Mme Chloé PETIT a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale.

Il indique qu'en application des dispositions de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet de la Loire en a été informé.

Il explique que, conformément à l'article 270 du code électoral, les suivants de liste, M. Baptiste PEPIN, Mme Myriam DURIEU, M. Gianluca CHIAZZA, Mme Isabelle GUILLOT ont été informés successivement de leur nouveau statut de conseiller municipal d'Andrézieux-Bouthéon et ont fait connaître leur volonté de ne pas siéger au sein de l'Assemblée délibérante.

Puis, il ajoute que M. Charles RICHARD, suivant de liste, a indiqué par mail, reçu en mairie le 31 juillet 2026, qu'il acceptait le mandat de Conseiller Municipal.

Il annonce qu'il convient à présent de procéder à son installation. Puis, le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet informé de cette modification.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que le mandat d'administratrice du CCAS exercé par Mme Chloé PETIT a pris fin de plein droit à la date de sa démission du Conseil municipal.

Il indique que, M. Marcel JACOB, suivant de liste, a été sollicité le 30 juillet 2026 afin de lui succéder et a fait part de son accord pour assurer cette fonction par mail du 25 août dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **PREND ACTE** de l'installation de M. Charles RICHARD, en qualité de Conseiller Municipal,
- **PREND ACTE** de la désignation de M. Marcel JACOB en qualité d'administrateur du CCAS, en remplacement de Mme Chloé PETIT.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 22 septembre 2026

**Le Maire,
François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET**

